

APPENDICE

COMMUNIQUÉ À LA SUITE DE LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES
DU COMMONWEALTH—LONDRES 1969

Communiqué

Les Chefs de gouvernement des pays du Commonwealth se sont réunis à Londres du 7 au 15 janvier inclusivement. Le Botswana, Chypre, le Malawi, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie étaient représentés par leurs présidents, l'Australie, la Barbade, la Grande-Bretagne, le Canada, Ceylan, la Gambie, la Guyane, l'Inde, la Jamaïque, le Lesotho, La Malaisie, Malter, l'Île Maurice, la Nouvelle-Zélande, le Sierra-Leone, Singapour, le Swaziland et Trinidad & Tobago par leurs premiers ministres. Le Ghana était représenté par le vice-président de son Conseil national de libération, le Kenya par son ministre des Finances, le Nigéria par le vice-président de son Conseil exécutif fédéral et le Pakistan par son ministre des Affaires étrangères. Le premier ministre de Grande-Bretagne occupait le fauteuil.

2. Non seulement s'agissait-il là de la plus importante réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth—par le nombre—mais encore de la plus importante assemblée consultative de Chefs de gouvernement de toutes les parties du monde depuis la signature de la Charte de l'ONU. Les Chefs de gouvernement ont réservé un accueil chaleureux au président du Botswana ainsi qu'aux premiers ministres de la Barbade, du Lesotho, de l'Île Maurice et du Swaziland, dont les pays ont adhéré à l'Association depuis sa dernière réunion.

3. La République du Naurou devient le premier membre du Commonwealth «à titre particulier», investi du droit de participer à toutes les réunions ou à toute l'activité organique de celui-ci et admissible à l'assistance technique. D'autre part les États associés des Antilles, dotés d'un gouvernement pleinement autonome sans être parfaitement indépendants, participent également aux réunions ou à l'activité du Commonwealth dans les domaines qui sont de leur compétence constitutionnelle.

Les chefs de gouvernement font état, avec satisfaction, des dispositions prises depuis leur dernière réunion en vue de permettre à de tout petits États de participer à l'activité de l'Association.

Affaires internationales

4. Les chefs de gouvernement sont conscients de se réunir à un moment où est sérieusement mise en doute l'efficacité des organisations ou associations internationales. Ils sont unanimes à reconnaître l'importance plus que jamais considérable d'une efficace collaboration entre les nations. Les faiblesses ou insuffisances possibles des instances internationales leur paraissent constituer la raison même de leur renforcement bien plus qu'un motif de découragement à leur endroit. Ils souscrivent une fois de plus aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et disent leur volonté de participer au renforcement des institutions et de l'œuvre de l'Organisation, singulièrement en ce qui concerne le maintien de la paix.

5. Ils notent avec satisfaction la part prise par les pays du Commonwealth dans le développement de la collaboration régionale. Ils reconnaissent d'autre part que c'est notamment par les échanges de vues et la consultation dans le cadre d'associations à caractère plus étendu—le Commonwealth, par exemple—que les membres de celles-ci peuvent se faire une idée plus exacte des problèmes qui se posent aux uns et aux autres et de leur interdépendance sans cesse accrue.

6. Ayant présentes à l'esprit les considérations qui précèdent, ils passent en revue les grandes questions et les tendances caractéristiques de la conjoncture politique mondiale.

7. Ils estiment que les principes de la non-ingérence d'un pays dans les affaires intérieures d'un autre, du respect scrupuleux de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États constituent la pierre angulaire même de l'édifice de la paix mondiale.

8. Les Chefs de gouvernement pensent également que les événements de Tchécoslovaquie, qui violent à la fois ces principes et la Charte des Nations Unies, tendent aussi à compromettre le respect que l'on doit avoir de l'intégrité territoriale et de l'indépendance souveraine de tous les États et, singulièrement, des petits États.

9. Ils considèrent que les événements qui éclatent par intermittence au Moyen-Orient en violation de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité soulignent bien l'intérêt pressant qu'il y a à intensifier la recherche des moyens propres à assurer une paix durable dans cette région. Il y